

LE TEMPS

fraude fiscale Jeudi 12 juillet 2012

L'état judiciaire se resserre sur UBS en France

Par Sébastien Dubas

L'état judiciaire se resserre sur UBS en France Après Strasbourg et Lyon, ce sont les locaux de Bordeaux qui ont été perquisitionnés mardi

Mardi après-midi, les autorités judiciaires françaises ont mené une nouvelle perquisition dans des locaux d'UBS. Sur ordre du juge d'instruction Guillaume Daïeff, les enquêteurs du Service national de douane judiciaire (SNDJ) ont perquisitionné la filiale de l'établissement suisse à Bordeaux. Fin juin, ils en avaient fait de même à Lyon et à Strasbourg. Plusieurs employés de la banque avaient alors été placés en garde à vue et un cadre mis en examen pour «complicité de démarchage illicite» et «blanchiment».

Ces perquisitions font suite à l'ouverture, le 12 avril dernier, d'une information judiciaire par le parquet de Paris sur les pratiques d'UBS en France pour «démarchage bancaire ou financier par personne non habilitée et blanchiment de fraude fiscale et de fonds obtenus à l'aide d'un démarchage illicite, commis en bande organisée». Les autorités françaises soupçonnent la banque d'avoir mis en place une double compatibilité pour masquer certains mouvements de capitaux entre la France et la Suisse, et d'avoir permis à ses commerciaux suisses de démarcher des clients sur le territoire français. Un problème qui ne se poserait pas si l'accès au marché européen était garanti aux banques suisses, comme le souhaitent les banques dans le cadre des négociations des accords Rubik.

Les carnets du lait

Contacté hier par téléphone, le parquet de Paris n'a pas souhaité commenter l'enquête en cours. Il n'en demeure pas moins que la machine judiciaire s'accélère. Notamment depuis la parution en mars de «Ces 600 milliards qui manquent à la France»: une enquête du journaliste Antoine Peillon, qui a remis à la lumière du jour les pratiques de la banque suisse de l'autre côté de la frontière.

L'affaire dite des «carnets du lait» – en référence aux propriétaires de vaches en Suisse qui utilisaient des carnets pour tenir leur comptabilité – a toutefois éclaté un an plus tôt, en mars 2011. Le site d'information en ligne [Rue89](#) avait alors rapporté que des juges du travail avaient été saisis en France par d'anciens salariés d'UBS qui estimaient avoir été licenciés pour s'être montrés trop curieux sur les liens entre la maison mère suisse et sa filiale française. L'un d'eux, responsable de l'audit interne auprès d'UBS (France), s'était étonné auprès de sa hiérarchie de trous dans la comptabilité. Selon lui, le montant des commissions reversées aux commerciaux et celles calculées à partir de leurs chiffres d'affaires ne coïncidaient pas.

Rue89 avait également révélé que des règles très strictes avaient été instaurées au sein de la banque afin «de ne pas se faire prendre» par les autorités fiscales. Le parquet de Paris avait alors ouvert une enquête préliminaire suite à la transmission par l'autorité financière française d'une note sur les pratiques commerciales d'UBS en France. Ce sont toutefois les Prud'hommes de Paris et l'Inspection du travail qui ont été les premiers à s'intéresser à l'affaire, une fois saisis par le contrôleur interne licencié en novembre 2009 pour faute grave. Le Conseil de prud'hommes a d'ailleurs rendu son jugement le 19 juin dernier. Il a considéré le licenciement comme étant abusif et condamné UBS

(France) à lui verser plus de 330 000 francs.

«Pleine coopération» d'UBS

Concernant la procédure en cours pour blanchiment et démarchage illicite, UBS risque une forte amende et des peines pouvant aller jusqu'à 10 années de prison pour les banquiers concernés, explique un fiscaliste français spécialiste du droit bancaire. Pour cela, il faudra d'abord que l'affaire soit renvoyée devant un Tribunal correctionnel par le juge d'instruction. Du côté de la banque, on souligne que «UBS (France) SA entend coopérer pleinement avec les autorités» .

LE TEMPS © 2012 Le Temps SA